



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/45/1
23 juillet 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-cinquième session
Genève, 12 octobre 1998
Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION
DES TRAVAUX DE LA SESSION

Ordre du jour provisoire annoté de la quarante-cinquième session
du Conseil du commerce et du développement

Note du secrétariat de la CNUCED

On trouvera ci-après (sect. I) l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement. Les annotations du secrétariat (sect. II) donnent des renseignements essentiels sur chaque point, ainsi qu'une brève description des documents correspondants.

Une liste récapitulative des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour sera publiée au début de la session.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE *

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
 - d) Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Conseil
2. Réunion de haut niveau : Les répercussions de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement - Perspectives régionales
3. Examen de haut niveau à mi-parcours
4. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : les causes, la gestion et la prévention des crises financières
5. Examen des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
 - a) Le commerce et l'investissement dans les PMA : possibilités et contraintes du système commercial multilatéral
 - b) Contribution du Conseil à l'examen par l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, de la question des dates, de la durée, du lieu et des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
6. Contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation
7. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED conformément au paragraphe 96 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"
8. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - Développement progressif du droit commercial international : trente et unième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Examen du calendrier des réunions
 - b) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport.

*Approuvé par le Bureau et les coordonnateurs le 9 juillet 1998.

II. ANNOTATIONS

Point 1 Questions de procédure

Le règlement intérieur du Conseil porte la cote TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.

a) Élection du Bureau

Les articles 18 et 19 du règlement intérieur disposent que le Bureau du Conseil se compose de 12 membres (1 président, 10 vice-présidents et 1 rapporteur), dont 4 sont présentés par le Groupe A (Afrique/Asie), 4 par le Groupe B, 2 par le Groupe C et 2 par le Groupe D - ces groupes étant définis dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale.

Conformément au cycle de roulement, le Président du Conseil à sa quarante-cinquième session sera le représentant d'un des États du Groupe A (Asie) et le rapporteur celui d'un des États du Groupe B. Les 10 vice-présidents seront donc élus comme suit : 3 pour le Groupe A (Afrique/Asie), 3 pour le Groupe B, 2 pour le Groupe C et 2 pour le Groupe D.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session figure dans la section I ci-dessus.

Organisation des travaux

Compte tenu des suggestions faites par des délégations, les travaux du Conseil ont été organisés de façon qu'il n'y ait jamais deux séances en même temps. On a également fait en sorte que les délégations (en particulier les petites) puissent y participer effectivement et que les ressources disponibles pour les services de conférence soient utilisées au mieux.

Constitution de comités de session

En application de l'article 62 de son règlement intérieur, le Conseil pourrait constituer deux comités de session et leur renvoyer certains points de l'ordre du jour. L'annexe I du présent document indique la répartition proposée des points de l'ordre du jour entre le Conseil siégeant en séance plénière et les comités de session, conformément à l'article 13 du règlement intérieur.

Calendrier des séances

On trouvera dans le tableau de l'annexe II un calendrier général des séances pour toute la durée de la session (deux semaines). Pour la Réunion de haut niveau, un programme détaillé sera distribué ultérieurement.

c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

L'article 17.2 du règlement intérieur dispose que : "Le Bureau du Conseil examine les pouvoirs et fait rapport au Conseil".

Documentation présentée pendant la session

d) Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Conseil

Un projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Conseil sera établi par le secrétariat. Le Conseil pourrait le renvoyer aux consultations du Bureau et des coordonnateurs, pour examen.

Documentation présentée pendant la session

Point 2 Réunion de haut niveau : Les répercussions de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement - Perspectives régionales

Le paragraphe 107 c) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" stipule que : *"Dans l'exécution des fonctions relevant de son mandat, le Conseil du commerce et du développement tiendra des sessions ordinaires ou des réunions directives. La session ordinaire du Conseil se tiendra en une seule fois, à l'automne, et durera environ 10 jours ouvrables. Dans le cadre de cette session, il conviendrait d'organiser une réunion spéciale sur une question de fond, destinée à susciter une participation de haut niveau. Des personnalités du secteur public, du secteur privé/secteur des entreprises et des milieux universitaires, oeuvrant dans des domaines liés aux activités de la CNUCED, devraient y être invitées"*.

La troisième réunion de haut niveau se tiendra dans le cadre de la quarante-cinquième session du Conseil. La première portait sur *"L'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation"* et a été présidée par M. Alec Erwin, Ministre sud-africain du commerce et de l'industrie. La deuxième, qui avait pour thème *"Mondialisation, concurrence, compétitivité et développement"*, s'est tenue sous la présidence de M. Jan Pronk, Ministre néerlandais de la coopération pour le développement.

Cette année, la réunion de haut niveau sera consacrée à l'examen des répercussions de la crise financière sur le commerce et l'investissement dans le monde, et plus particulièrement sur les perspectives de croissance des pays en développement. À cet égard, on prendra en considération les effets différenciés de la crise sur les régions économiques du monde. La mondialisation a grandement accru le risque de voir des troubles financiers d'abord localisés se propager à d'autres pays et régions par le biais du commerce et de l'investissement. Les mécanismes de transmission sont complexes et leur influence varie selon les secteurs. L'expérience acquise à ce jour donne à penser que le principal élément qui détermine et différencie les conséquences d'une crise financière est le facteur régional. L'effet de "ricochet" est fonction de ce facteur - les relations économiques régionales offrant des options aux pays menacés et l'existence d'institutions et accords régionaux permettant une réaction collective.

L'examen des incidences de la crise financière dans une perspective régionale peut en outre aider à mieux comprendre la question plus générale des relations dynamiques entre mondialisation et régionalisme. On peut avancer que la mondialisation est due de plus en plus à l'interaction de zones et groupements économiques régionaux, plutôt qu'à une intégration atomistique des pays dans une économie internationale indifférenciée.

Documentation

Un document thématique sera distribué.

Point 3 Examen de haut niveau à mi-parcours

Aux termes de la Déclaration de Midrand : *"Pour soutenir l'engagement politique des États membres en faveur du processus amorcé à la présente session et assurer sa mise en oeuvre, le Président de la Conférence à sa neuvième session devrait envisager de convoquer une réunion d'examen spéciale de haut niveau deux ans avant la dixième session de la Conférence"*. Au paragraphe 2 de la résolution 52/182 qu'elle a adoptée en décembre 1997, l'Assemblée générale a également réaffirmé *"sa volonté politique et son obligation d'assurer la concrétisation des engagements convenus lors de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Midrand (Afrique du Sud), en particulier le document intitulé 'Un partenariat pour la croissance et le développement', et [s'est félicitée] à cet égard de la convocation en 1998 d'une réunion spéciale de haut niveau d'examen à mi-parcours, qui [contribuerait] aux préparatifs de la dixième session de la Conférence devant avoir lieu en Thaïlande en l'an 2000"*.

A sa seizième réunion directive, le 16 février 1998, le Conseil du commerce et du développement a mis en branle l'examen à mi-parcours. Il en a confié la direction à son vice-président, M. Benjelloun-Touimi (Maroc), qui lui a communiqué les résultats de cet examen à la dix-huitième réunion directive, le 10 juillet 1998.

A sa dix-huitième réunion directive, le Conseil a approuvé et adopté le texte issu de l'examen à mi-parcours (TD/B/EX(18)/L.2 et Corr.1). Il a invité les États membres, le secrétariat de la CNUCED et les organisations compétentes à mettre pleinement en oeuvre les recommandations qu'il contenait, et a prié le Secrétaire général de la CNUCED d'y donner suite immédiatement, de faire périodiquement rapport à ce sujet aux consultations mensuelles et de transmettre le texte en question aux participants à l'examen de haut niveau à mi-parcours.

Celui-ci se déroulera sous la présidence de M. Alec Erwin, Ministre sud-africain du commerce et de l'industrie. Il devrait porter sur la suite à donner au bilan à mi-parcours, sur l'évolution de la situation dans le monde depuis la neuvième session de la Conférence, sur les prévisions pour les deux années à venir et sur les perspectives pour la dixième session de la Conférence et au-delà. L'accent devrait être mis sur les questions qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence.

Documentation

TD/B/EX(18)/4

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa dix-huitième réunion directive

Documentation publiée pendant la session

Point 4 Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : les causes, la gestion et la prévention des crises financières

Compte tenu de ce qui s'est passé récemment en Asie de l'Est et des enseignements tirés de crises financières antérieures, le Conseil étudiera comment des facteurs externes et internes peuvent provoquer une fragilité financière, des perturbations monétaires et une crise de la dette dans les pays en développement. Le débat portera non seulement sur les fondamentaux macroéconomiques (instabilité des taux de change, situation du compte courant), mais encore sur le rôle des carences des institutions et de la réglementation dans le gonflement excessif du crédit, dans la formation de "bulles" sur les marchés d'actifs financiers et dans l'accumulation d'un lourd passif extérieur correspondant à des engagements à court terme. En ce qui concerne la gestion des crises, on examinera les moyens à mettre en oeuvre aux niveaux international et national et notamment le cadre institutionnel de la renégociation de la dette, l'offre de liquidités internationales et la conditionnalité. Seront également examinées d'autres mesures qui doivent être prises à l'échelle nationale et mondiale pour prévenir pareilles crises et pour limiter leurs effets sur l'économie réelle.

Documentation

UNCTAD/TDR/1998
et Overview

Rapport sur le commerce et le développement, 1998 et Aperçu général

Point 5 Examen des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :

- a) Le commerce et l'investissement dans les PMA : possibilités et contraintes du système commercial multilatéral
- b) Contribution du Conseil à l'examen par l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, de la question des dates, de la durée, du lieu et des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et la résolution 45/206 de l'Assemblée générale confèrent à la CNUCED un rôle directeur dans l'évaluation et le suivi de ce programme au niveau mondial. Dans "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377), la Conférence a réaffirmé ce mandat et précisé, au paragraphe 107 c), que le Conseil étudierait les progrès de l'application du Programme d'action à ses sessions annuelles. Pour l'examen du point 5 a), le Conseil sera saisi du document intitulé *Les pays les moins avancés* -

Rapport 1998, qui a pour thème principal la façon dont certains aspects du système commercial multilatéral peuvent favoriser ou au contraire entraver l'augmentation de la participation des PMA à l'économie mondiale. La première partie du *Rapport*, qui comprend trois chapitres, porte sur l'évolution récente de la situation économique des PMA, des prix des produits de base importants pour ces pays et de l'économie mondiale, sur la mobilisation de capitaux privés pour l'investissement dans les PMA et sur les problèmes particuliers qui se posent à 10 petits PMA insulaires. La deuxième partie, qui compte cinq chapitres, est axée sur le commerce, l'investissement et le système commercial multilatéral. Le *Rapport* fait le point de l'application des Accords d'Uruguay, traite certaines questions concernant le commerce et l'environnement, décrit les possibilités qui s'offrent aux PMA dans le domaine du commerce des services et analyse les avantages et inconvénients que présenterait pour ces pays la conclusion d'un accord multilatéral sur l'investissement, ainsi que les incidences éventuelles de l'accord sur les services financiers proposé par l'OMC. Il définit les domaines où des concessions spéciales et l'inclusion de dispositions particulières dans les accords multilatéraux seraient sans doute bénéfiques aux PMA, et où une assistance technique pourrait être nécessaire pour aider ces pays à s'intégrer dans l'économie mondiale.

En ce qui concerne le point 5 b), l'Assemblée générale, par sa résolution 52/187, a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA en 2001, et lui a confié le mandat suivant : "i) Évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau des pays; ii) Examiner la mise en oeuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges; iii) Examiner la possibilité de formuler et d'adopter aux niveaux national et international des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive à l'économie mondiale". L'Assemblée a également décidé de convoquer en temps utile un comité intergouvernemental pour préparer la Conférence. La réunion de ce comité sera précédée de trois réunions préparatoires d'experts.

L'Assemblée générale a chargé la CNUCED de centraliser les préparatifs de la Conférence. Elle a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session une question subsidiaire intitulée "Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés" et d'étudier, entre autres, la date, la durée et le lieu de la Conférence, la question de sa préparation et la possibilité de financer, au moyen de ressources extrabudgétaires, la participation de représentants de tous les PMA à la réunion du comité préparatoire et à la Conférence proprement dite.

Cette résolution de l'Assemblée générale est fondée sur des recommandations faites par le Conseil à sa quarante-quatrième session (recommandations 442 (XLIV)). Le Conseil pourrait formuler d'autres recommandations pour aider l'Assemblée générale à se prononcer sur les questions exposées ci-dessus.

Documentation

UNCTAD/LDC/1998
et Overview

Les pays les moins avancés - Rapport 1998
et *Aperçu général*

Point 6 Contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation

Dans ses conclusions concertées 443 (XLIV), le Conseil a souligné que "la CNUCED devrait étudier de près la relation entre la dette et la capacité des pays africains de dégager une épargne pour alimenter l'investissement" et "analyser de façon plus approfondie la question de l'investissement et des mesures d'incitation dans l'agriculture, sous l'angle du commerce et du développement". La deuxième partie du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* traite du développement de l'Afrique dans une perspective comparative. Le secrétariat de la CNUCED décrit les tendances et les perspectives de croissance économique et de développement en Afrique. Il examine notamment le rôle, la structure et les résultats de l'agriculture dans les pays africains, ainsi que la politique, les prix et la production dans ce secteur. Il étudie aussi le commerce, l'industrie et l'accumulation, ainsi que les problèmes d'orientation et les réformes institutionnelles. La question étant traitée en détail dans cette partie du *Rapport sur le commerce et le développement*, il n'y aura pas de document distinct pour l'examen de ce point.

Documentation

UNCTAD/TDR/1998 *Rapport sur le commerce et le développement,*
et Overview *1998, deuxième partie, et Aperçu général*

Point 7 Examen des activités de coopération technique de la CNUCED conformément au paragraphe 96 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"

En application du paragraphe 107 b) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement", le Conseil examinera les activités exécutées en 1997 ainsi que l'évolution de la coopération technique de la CNUCED, y compris la coopération avec d'autres organisations et les tendances concernant la mobilisation de ressources. Il sera secondé dans cette tâche par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme qui, à sa trente-deuxième session (première partie), prévue du 21 au 28 septembre 1998, procédera à un examen programme par programme des activités de coopération technique menées en 1997.

À sa seizième réunion directive, le 16 février 1998, le Conseil a pris acte du plan de coopération technique de la CNUCED pour la période 1998-2000 (TD/B/EX(16)/2).

Le rapport du secrétariat au Conseil contiendra des renseignements sur ces questions, ainsi que des propositions relatives à la viabilité financière et au recouvrement partiel des coûts de certains programmes de coopération technique de la CNUCED. Des données seront également fournies sur la coopération technique de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés.

Documentation

TD/B/45/6- TD/B/WP/109	Examen des activités de coopération technique
TD/B/45/6/Add.1- TD/B/WP/109/Add.1	Annexe I - Examen des activités exécutées en 1997 (anglais seulement)
TD/B/45/6/Add.2- TD/B/WP/109/Add.2	Tableaux statistiques (anglais seulement)

Point 8 Autres questions relatives au commerce et au développement :

- Développement progressif du droit commercial international : trente et unième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a tenu sa trente et unième session à Vienne du 1er au 12 juin 1998. Conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi du rapport de cette session.

Dans la même résolution, l'Assemblée générale a demandé au Conseil de lui communiquer les observations ou recommandations qu'il pourrait faire au sujet de ce rapport, ainsi que toute suggestion concernant des questions à inclure au programme de travail de la CNUDCI.

Documentation

TD/B/45/7-A/53/17	Note du secrétariat de la CNUCED
-------------------	----------------------------------

Point 9 Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :

- a) Examen du calendrier des réunions

Le Conseil sera saisi du calendrier des réunions pour le reste de l'année 1998 et d'un calendrier indicatif pour 1999, approuvés par le Bureau et les coordonnateurs. Le cas échéant, il sera également saisi d'une note sur les éventuelles modifications recommandées.

Documentation

TD/B/45/CRP.1	Examen du calendrier des réunions
---------------	-----------------------------------

- b) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

Le Conseil sera informé pendant la session des incidences administratives et financières de toutes les propositions dont il pourrait être saisi.

Documentation présentée pendant la session, si nécessaire

Point 10 Questions diverses

Point 11 Adoption du rapport

Conformément à la décision 259 (XXV) du Conseil, deux versions du rapport seront établies : a) le rapport du Conseil à l'Assemblée générale, contenant les résolutions et décisions du Conseil et tout autre texte qu'il décidera de communiquer à l'Assemblée; b) le compte rendu intégral des travaux de la session, qui fera partie des "Documents officiels" du Conseil.

Annexe I

RÉPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

PLÉNIÈRE

- 1 a) Élection du Bureau
- 1 b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
- 1 c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
- 1 d) Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Conseil
2. Réunion de haut niveau : Les répercussions de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement - Perspectives régionales
3. Examen de haut niveau à mi-parcours
4. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : les causes, la gestion et la prévention des crises financières
7. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED conformément au paragraphe 96 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"
8. Autres questions relatives au commerce et au développement - Développement progressif du droit international : trente et unième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
- 9 a) Examen du calendrier des réunions
- 9 b) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport

COMITÉ DE SESSION I

5. Examen des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
 - a) Le commerce et l'investissement dans les PMA : possibilités et contraintes du système commercial multilatéral
 - b) Contribution du Conseil à l'examen par l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, de la question des dates, de la durée, du lieu et des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

COMITÉ DE SESSION II

6. Contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation

Annexe II

CALENDRIER DES SÉANCES
du 12 au 23 octobre 1998

Première semaine	Lundi 12 octobre	Mardi 13 octobre	Mercredi 14 octobre	Jeudi 15 octobre	Vendredi 16 octobre
10 heures	PLÉNIÈRE (Ouverture de la session)	DISCUSSIONS INFORMELLES (Point 4)	PLÉNIÈRE (Point 7)	COMITÉ DE SESSION I (Point 5)	COMITÉ DE SESSION I (Point 5)
15 heures	PLÉNIÈRE (Point 4)	DISCUSSIONS INFORMELLES (Point 4)	PLÉNIÈRE (Point 8)	COMITÉ DE SESSION I (Point 5)	BUREAU

Deuxième semaine	Lundi 19 octobre	Mardi 20 octobre	Mercredi 21 octobre	Jeudi 22 octobre	Vendredi 23 octobre
10 heures	COMITÉ DE SESSION II (Point 6)	COMITÉ DE SESSION II (Point 6)	BUREAU	RÉUNION DE HAUT NIVEAU	EXAMEN DE HAUT NIVEAU À MI-PARCOURS
15 heures	Neuvième Conférence Raul Prebisch	COMITÉ DE SESSION II (Point 6)	Adoption des rapports COMITÉ DE SESSION I COMITÉ DE SESSION II	RÉUNION DE HAUT NIVEAU	PLÉNIÈRE - Fin de l'examen de tous les points - Adoption du rapport
